

## Préambule

Lors de sa plénière du 28 février, celui-ci a décidé de se saisir de deux sujets transverses qui ont structuré son programme de travail pour l'année 2019.

Notre groupe de travail a ainsi étudié l'un de ces deux sujets, libellé comme suit :

**" Quels sont les dispositifs permettant aux citoyens de participer à la vie locale, sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté?"**

## Introduction

Plusieurs questions ou réflexions préalables ont guidé les travaux du groupe :

- Quels sont les moyens, outils et dispositifs permettant de développer des projets citoyens et associatifs pour :
  - Fédérer les gens autour d'un projet,
  - Pérenniser ce lien dans la durée,
  - Maintenir la motivation,
  - Favoriser le bénévolat ?
- La notion de projet « social » est fédératrice.
- Comment accompagner les associations et leurs projets ? Quels sont les rôles des fédérations et des collectivités ? Qu'est-ce que le dispositif local d'accompagnement et est-il suffisamment connu ?
- L'accueil des nouveaux arrivants peut-il être un sujet intercommunal ? (Panier de bienvenue, agenda, place de spectacle, place de cinéma, bons d'achat pour présenter les commerçants...).
- Comment intéresser à la vie locale autrement que par le milieu associatif ? Des projets spécifiques existent-ils ou sont-ils envisageables, qui permettent aux citoyens de participer à la vie locale ?
- Existe-t-il un guide du milieu associatif à l'échelle du territoire de Liffré-Cormier ? Un accompagnement ou une mutualisation des moyens à l'attention des acteurs associatifs ?
- Existe-t-il une logique intercommunale au sein du milieu associatif (forum des associations, rencontres à l'échelle du territoire) ?

Ces réflexions prennent entièrement place dans le projet de territoire de Liffré-Cormier Communauté et en particulier dans **l'orientation stratégique « Terre citoyenne – faire vivre notre territoire à taille humaine »**, dont deux des objectifs stratégiques consistent à :

- Impliquer les habitants aux décisions publiques par une démarche globale de participation :

- Impliquer les habitants aux décisions publiques par une démarche globale de concertation en allant-vers les habitants et les acteurs locaux,
  - Développer l'éducation à la citoyenneté, aux compétences et missions des collectivités,
  - Impliquer plus spécifiquement les jeunes dans la vie publique (au travers des écoles, des associations, les instances existantes) ;
- Mettre en œuvre notre projet de territoire en nous appuyant sur l'ensemble de nos partenaires, des forces-vives et des acteurs locaux.

Ces enjeux de participation des citoyens maillent le reste du projet de territoire, par exemple :

- Terre durable - Relever les défis de la transition écologique : « mobiliser les habitants et l'ensemble des acteurs dans l'adaptation au changement climatique » ;
- Terre de cohésion- Porter attention à chacun : « intégrer les **associations** et des bénévoles dans l'animation et le **fonctionnement** du territoire » ;
- Terre facile – Rendre la vie plus facile : « développer une stratégie concertée en faveur de nos cœurs de ville et cœurs de bourgs ».

Le groupe a décidé de recenser les outils, moyens et actions déjà existant à l'échelle de chaque commune. En juin et juillet 2019, six entretiens ont été réalisés avec des élus communaux en charge de la vie associative, cinq comptes-rendus ont été préparés.

Les membres du groupe de travail n'ont pas mené d'investigation en dehors du territoire communautaire. En décidant de rencontrer les élus du territoire, le travail s'est concentré sur les dynamiques locales. Toutefois, certaines initiatives locales rayonnent au-delà du territoire.

Le traitement du sujet a été resserré sur les outils et moyens déployés par les communes ou la Communauté de communes pour accompagner la vie associative : le groupe a décidé de concentrer ses investigations sur ces modes d'intervention.

A l'aide du matériel recueilli lors des entretiens, les membres du groupe de travail ont exprimé des préconisations visant à favoriser la participation des citoyens à la vie locale sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté.

## Préconisations

---

- **Accueil des nouveaux arrivants** : développer un pack d'accueil (présentation du tissu associatif, places de spectacle...) **dans toutes les communes** et y injecter des **contenus communautaires** (ex : places de piscine, places de cinéma, faire connaître la base de loisirs de plein air...), pour faire connaître les ressources communautaires et l'intégration de la commune dans cet EPCI.
- **Faire connaître et expliciter les relations entre la Communauté de communes et certaines associations** (Ecole de musique, Cinéma Mauclerc, OSPAC, Evasion Nature 35, Volet 3 du

contrat départemental de territoire), même si les politiques associatives relèvent bien des communes.

- **Faire connaître l'offre d'activités, de loisirs, de sport et de culture** à l'échelle du territoire communautaire, **même si l'offre n'est pas pilotée par la Communauté de communes** (mais par des communes, des associations...) :
  - Avec création d'un réseau transverse qui permet de **faire tourner l'information** (pour diffusion de l'évènementiel associatif et communal)
  - **Annuaire communautaire thématique**, pour valoriser les associations environnementales, culturelles, sportives avec cartographie dynamique (favorisé par le relais possible entre les sites de la CC et des communes du fait de l'existence d'une maquette commune pour certaines d'entre elles).
  - Affichage : aujourd'hui, chaque commune communique sa propre information communale. Quelle stratégie de transmission des informations communautaires ? Prévoir un **panneau d'affichage pour la documentation communautaire** – au-delà de la diffusion numérique des informations communautaires, prévoir un support physique dans les communes. Des exemples à Chasné-sur-Illet et Ercé-près-Liffré.
  
- **Envisager une large valorisation des actions existantes sur le territoire :**
  - **Celles portées par d'autres acteurs que la Communauté de communes** / des actions intercommunales partagées / des actions communales qui veulent être partagées à l'échelle du territoire ;
  - Diffuser l'information qui émane les **porteurs de projets privés – par exemple, associatifs** (dans un cadre à définir – principes à respecter – ex : pas de publicité, pas de propos politique...) ;
  - **Favoriser l'échange d'informations à l'échelle du territoire, sans tenir compte des questions de périmètre ou de compétence/prérogative**, est une priorité sur l'enjeu de lien social.
  
- **Prêt de matériel communautaire** : il existe une liste de matériel, appartenant aux communes et à la Communauté de communes, qui peut être mis à disposition des communes. Certains équipements sont payants, d'autre pas. Ce dispositif est dédié aux échanges entre les communes et la Communauté, mais il pourrait être intéressant **d'envisager sous quelles conditions et selon quelles modalités ce matériel pourrait être mis à disposition auprès des associations.**
  
- **Faire connaître l'ensemble des informations relatives à la vie associative** : DLA, soutien à la demande de subventions...
  - Appui de la Communauté pour accéder à l'information, par exemple grâce à une **page Internet à jour qui recense toutes les informations**, pour éviter que les communes aient ce travail de mise à jour à réaliser. Mise à disposition de conseils.

- Appui de la Communauté pour favoriser la vie associative : formation par France Bénévoles, journée thématique, ateliers... Pour **consolider le tissu associatif local, partager de l'information, faire du lien** (autres exemples : formation défibrillateur...) – la politique associative reste communale, mais le soutien est proposé à l'ensemble des associations du territoire.
- **L'échelle communale reste prioritaire, l'échelle communautaire doit permettre de créer du lien entre les habitants, les communes, les associations du territoire**, sans mettre en place un système associatif communautaire.
- Du coup, il s'agit **d'accepter que certains messages ne soient pas « institutionnels »** : il conviendrait de définir un cadre pour cet échange d'information, d'envisager une charte pour éviter trop d'incartades (par exemple : pas de propagande, pas de politique...)
- Eventuellement, pour certaines activités, certains objets, **envisager le développement d'associations communautaires ?**
- **Quel rôle pour quel acteur ?**
  - LCC : pilotage, organisation, coordination
  - Communes : politique associative, initiative
  - Associations : projets associatifs, en lien avec les communes notamment, initiative
  - Le CODEV peut être partie prenante pour proposer des thématiques pour les journées de rencontre entre associations.
- **Forums des associations :**
  - Aujourd'hui, les/certains forums des communes sont ouverts à toutes les associations du territoire, sauf si une activité est déjà présente sur le territoire communal. >> Pourquoi ne peut-on faire connaître les associations partout ?
  - Pourrait-on envisager de proposer aux communes qui sont d'accord de faire connaître leur forum aux autres associations ?
  - Objectif : trouver les clés pour donner une représentativité des associations du territoire (par exemple, diffuser le répertoire des associations du territoire lors du Forum des associations)